



Refus de place en crèche associative

Par **maiana**, le **09/07/2012** à **20:34**

Bonjour,

Mon fils âgé de 2 ans va à la crèche depuis ses 4 mois. Nous y avons eu accès car à l'époque nous habitions la commune où elle se situe. Maintenant nous sommes hors commune d'agglomération et la directrice de la crèche m'a fait part qu'il ne serait pas accepté à la rentrée car le quota des enfants hors agglomération sera dépassé. J'ai du mal à accepter que mon fils ait été 2 ans en crèche et que l'année avant sa rentrée à l'école il doive aller chez une assistante maternelle. Sachant que nous sommes au mois de juillet et ce changement doit être effectif en septembre.

Est-ce légale de la part de la crèche de refuser mon enfant après 2 ans d'inscription? Que puis-je faire?

Merci de votre réponse